

# Réunion de conseil du 6 mars 2025 à 20h00

## Salle du Conseil

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, STEPHENS Angela

Excusés : FOUSSIER François, REMAUD Emmanuel

Absents : BRISEPIERRE Jérôme

Secrétaire de séance : BARREAU Eliane

- **Ordre du jour complémentaire**

- Subvention Les chats de la Clouère
- SRD – Redevance d’occupation du domaine public
- Mise à disposition salle Semailles au vent à Madame LAFOND Guylaine
- Nouvelles propositions SIMER suite devis déplombage
- Devis SIMER pour le futur lotissement
- Avis sur le document cadre-énergies renouvelables
- Ajustements tarifs 2025 (photocopies, fourniture broyage miscanthus pour paillage, vaisselle salle des fêtes...)
- Commissions recrutement et commission consultation : mise à jour

- **Approbation du compte rendu du 13 février 2025**

Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil municipal du 13 février 2025 à l'unanimité.

- **D2025/024 - Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne - CAUE**

**Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne**

**Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture** confirmant que la qualité du cadre de vie est **d'intérêt public**, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'œuvre, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

**Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017** décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne,

**Vu l'adoption des statuts types** du CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,

**Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 du 21 juin 2023** approuvant la mise en place de l'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

de la Vienne (CAUE86)

- S'engage à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la

Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de **61 euros pour l'année**

**2025** fixée par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :

**COTISATION COMMUNE MONTANT 2024**

Forfait annuel / an avec un montant plafond 0.10€/habitant

Dans la limite 1000€

**COTISATION EPCI A FISCALITE PROPRE ET SYNDICATS MONTANT 2024**

Forfait annuel 1500€

- La commune sera représentée par le Maire ou à défaut par un des membres du Conseil Municipal, pour siéger à l'Assemblée Générale.

*Une fois exécutoire, cette délibération sera transmise en copie au CAUE86 à [contact@caue86.fr](mailto:contact@caue86.fr)*

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **D2025/025 - Demandes de subventions :**

Monsieur le Maire présente 2 demandes de subventions au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

○ **ELAN**

Montant : 150.00€

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

○ **Les chats de la Clouère**

Montant : 200.00€

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **D2025/026 SRD -Redevance d'occupation du domaine public**

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur notre commune). Ce calcul s'effectue par tranche de population proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5770. La population totale en 2025 est de : 610 habitants. Le montant de la redevance pour notre commune s'élève donc à **241 € 00**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette redevance pour 2025.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/027 - Nouvelle proposition du SIMER suite devis déplombage – Gavalet 1**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, suite au diagnostic amiante plomb, il s'est avéré qu'il fallait procéder à une décontamination totale du bâtiment.

Cette décontamination n'avait pas été prévue dans le devis 2024/216, il convient donc d'annuler la délibération D2024/130 et de valider ce nouveau devis d'un montant de 109 999.42€ HT soit 131 999.66€ TTC

Après avoir pris connaissance de ce devis et en avoir délibéré, le conseil municipal le valide et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIMER.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/028 - Devis du SIMER pour le futur lotissement**

Monsieur le Maire présente le devis du SIMER pour le nouveau lotissement suite à l'achat du terrain. Il s'agit d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (choix du nombre de lots, surfaces...).

Ce devis est d'un montant de 4 810 ;00€ HT soit 5772.00€TTC TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/029 - Avis sur le document cadre-énergies renouvelables**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du document cadre-énergies renouvelables élaboré par la chambre d'agriculture et d'émettre un avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce document qui lui paraît trop restrictif et néglige la prise en compte des terres à faible rendement agricole.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/030   Ajustements de certains tarifs 2025 :**

Monsieur le Maire propose d'ajuster certains tarifs communaux. Ils seront applicables à compter du 7 mars 2025 (notamment pour les photocopies et le miscanthus).

<b>TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ANCIENNES HALLES rue du Marché Couvert (200 pers max)</b>	
	<b>Voté 2025</b>
<b>Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative</b>	
Association de la commune	57.50 €
Association hors commune	82.00 €
<b>Bal, banquet, repas (1 journée)</b>	
Association de la commune	81.00 €
Habitant de la commune	155.00 €
Association hors commune	219.00 €
Habitant hors commune	219.00 €
Ménage à la demande par heure	35.00 €
<b>Réunion, vin d'honneur</b>	
Association de la commune	21.00 €
Habitant de la commune	64.00 €
Association ou habitant hors commune	115.00 €
<b>Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)</b>	
Association de la commune	130.00 €
Habitant de la commune	257.00 €
Association ou habitant hors commune	325.00 €
<b>Réunion avec buffet froid sans utilisation du fourneau midi ou soirée</b>	
Personne morale ou privée domiciliée dans la commune	76.00 €
Personne morale ou privée domiciliée hors commune	128.00 €
<b>Location au Castel : -20% sur le tarif habitant de la commune</b>	
<b>Caution de 500€00 (non encaissé).</b>	
<b>Le chèque du montant sera</b>	
<b>LOCATION DU MATERIEL</b>	
	<b>Voté 2025</b>
<b>Forfait minimum location tables et Chaises</b>	15.00 €
Table pour habitant de la commune	1.50 €
Table pour habitant hors commune	
Chaise pour habitant de la commune	0.40 €
Chaise pour habitant hors commune	
Forfait Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle blanche	80.00 €
Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle blanche	1.05 €
Forfait Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle bleue	
Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle bleue	1.65 €
Sonorisation intégrée (par soirée)	12.00 €
Sonorisation intégrée association	
Sonorisation pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	
Sonorisation pour association de la commune non adhérente au comité des fêtes et autres usagers	55.00 €
Vidéoprojecteur pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes la journée	55.00 €
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes les 2 jours	87.00 €
Tivoly pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	
Caution pour location du tivoly	1 250.00 €
<b>Location au Castel : -20% sur le tarif habitant de la commune</b>	
<b>TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT (30 personnes maximum)</b>	
	<b>Voté 2025</b>
Réunion association commune	
Réunion association hors commune	52.00 €
Réunion habitant de la commune - Réunion post obsèques	40.00 €
Réunion habitant hors commune - Réunion post obsèques	52.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (1 journée)	68.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (2 journées)	103.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (1 journée)	125.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (2 journées)	188.00 €
<b>Caution de 200€</b>	

TARIFS PHOTOCOPIES		Voté 2025
Format A4 noir & blanc		0.40 €
Format A4 couleur		0.50 €
Format A3 noir & blanc		0.50 €
Format A3 couleur		0.65 €
<b>Associations</b>		
Format A4 noir & blanc		0.20 €
Format A4 couleur		0.30 €
Format A3 noir & blanc		0.30 €
Format A3 couleur		0.40 €
<b>Réduction pour les gros volumes &gt;=50</b>		-20.00%
TARIF PLASTIFICATION DE DOCUMENT		Voté 2025
Format A4		0.56 €
Format A3		0.77 €
<b>Associations</b>		-20.00%
TARIFS DES PRODUCTIONS COMMUNALES		Voté 2025
Miel pot de 500 g		5.00 €
Miel pot de 1 kg		8.00 €
Pomme de terres le kg < 10 kg		
Pomme de terres le kg >= 10 kg		
Bois sur pied pour entretien des bois , la stère		11.00 €
Bois de taillis sur pied, la stère		16.50 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le M <sup>3</sup> habitant de la commune		30.00 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le M <sup>3</sup> hors commune		40.00 €
TARIFS DES CONCESSIONS		Voté 2025
concession 50 ans au m <sup>2</sup>		150.00 €
concession 30 ans au m <sup>2</sup>		82.00 €
Prolongation concession 15 ans au m <sup>2</sup>		49.00 €
case columbarium 15 ans		328.00 €
case columbarium 30 ans		667.00 €
Cavurnes 30 ans		595.00 €
Cavurnes 15 ans		308.00 €
TARIFICATION PERTE OU FOURNITURE DE CLE		Voté 2025
Perte clé d'une salle communale		10.00 €
Fourniture d'une clé d'une salle communale		10.00 €
TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN		Voté 2025
Encart publicitaire couleur 1/4 page 1 parution		50.00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 1 parution		100.00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 1 parution		200.00 €
Encart publicitaire couleur 1/4 page 2 parutions		75.00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 2 parutions		150.00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 2 parutions		300.00 €
TARIFICATION DES EMPLACEMENTS ET FOURNITURE ELECTRICITE PLACE DE L'EUROPE		Voté 2025
Emplacement par jour		3.00 €
Forfait électricité en monophasé par jour		2.50 €
TARIFICATION MENAGE DE SALLES POST LOCATION		Voté 2025
Ménage des salles suite location / heure		30.00 €

TARIFICATION DES TRAVAUX EN REGIE	
Terrassement Minipelle/h avec employé	Voté 2025 72.00 €
Employé communal/h	33.00 €
Employé communal avec matériel (cureuse chargeur, camion, tracteur, remorque) /h	55.00 €
Elagage employé compris	60.00 €
Taille haie ou passage débroussailleuse	38.00 €
<b>FOURNITURES = PRIX COUTANT TTC</b>	<b>Voté 2025</b>
Tête de buse D300	100.00 €
Tête de buse D400	135.00 €
Tube PE annelé 300 6m	90.00 €
Tube PE annelé 400 6m	165.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/031 - Mise à disposition de la salle Semailles au Vent à Madame LAFOND Guylaine**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Mme LAFOND Guylaine a sollicité la salle Semailles à l'issue de l'inhumation (jeudi 6 mars 2025) de son époux Monsieur le Maire propose de lui mettre la salle à disposition à titre gratuit. En effet, Madame LAFOND a fait don à la commune du blason en pierre apposé à la Maison des services de proximité et nous lui en sommes reconnaissants.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **Etude des budgets Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente les CFU 2024 des 4 budgets ainsi que les BP2025 prévisionnels.

- **D2025/032 - Mise à jour des commissions**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les mises à jour des deux commissions suivantes :

- **Commission ressources humaines, sécurité au travail, étude recrutements**

CONSEIL MUNICIPAL
AUDOUX François
NIORT Jacques
BARREAU Eliane
NAILANI Ambdihali
BRISEPIERRE Jérôme
CHEVAIS Claudine
DEGORCE Carine

Pour :      8      Contre : 0      Abstention(s) : 0

○ **Commission consultation marché à procédure simplifiée**

**TITULAIRES**

AUDOUX Mrançois, Le Maire

NIORT Jacques

BRISEPIERRE Jérôme

CHEVAIS Claudine

NAILANI Ambdilhadi

Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **Questions diverses :**

- Date du prochain CM : 10 avril 2025 à 20h00

Le Secrétaire de séance

Eliane BARREAU

Le Maire

François AUDOUX

